



09.05.2018

LETTRÉ DE L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION À L'ATTENTION DU PRÉSIDENT DE L'OLYMPIA

Lettre de l'Observatoire de la liberté de création

Monsieur le président,

L'Observatoire de la liberté de création apprend avec consternation l'annulation de deux concerts Bertrand Cantat les 29 et 30 mai prochains, pour prétendus « *risques de troubles à l'ordre public* ».

Depuis quand la mission des organisateurs de spectacles est-elle d'assurer l'ordre public, en lieu et place de ceux qui en ont la charge, plutôt que la liberté de création et de diffusion ?

En cédant aux pressions de celles et ceux qui veulent ajouter à la peine effectuée par Bertrand Cantat une interdiction professionnelle et une mort sociale, vous cautionnez des tentatives d'intimidation et d'entrave à ces libertés inscrites dans la loi de 2016.

Comme l'Observatoire de la liberté de création l'avait exprimé dans un précédent communiqué (WWW.LDH-FRANCE.ORG/LOBSERVATOIRE-LIBERTE-CREATION-AFFIRME-BERTRAND-CANTAT-DROIT-CHANTER/), si ce qu'il représente est objet de débat parfaitement légitime, il n'appartient ni aux réseaux sociaux, ni aux associations, ni aux organisateurs de spectacles de faire justice dans un État de droit.

Cette annulation de concerts préventive est un encouragement aux demandes multiples de censure et aux atteintes répétées à la liberté de création. L'Olympia donne le mauvais exemple d'une soumission par avance aux pressions et abonde dans le sens de l'interdiction plutôt que du débat public. Nous ne pouvons que regretter vivement que, dans ce climat délétère pour les libertés artistiques, vous n'ayez pas fait le choix du courage et de la responsabilité.

Vous comprendrez que nous rendions cette lettre publique.

Nous vous prions de croire, monsieur le président, à l'expression de nos sentiments choisis.

Paris, le 9 mai 2018

TÉLÉCHARGER LA LETTRE EN FORMAT PDF